



Royan, le 28 mai 2021

SECRETARIAT GÉNÉRAL

## AFFICHAGE

HT/EL

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le :

**Jeudi 03 juin 2021**

**à 14 h 30**

**(Gymnase du lycée ATLANTIQUE)**

**L'état d'urgence sanitaire déclaré depuis le 17 octobre implique que cette séance soit organisée de manière à respecter rigoureusement les règles en vigueur :**

- la distanciation physique de deux mètres entre deux personnes,
- le port du masque obligatoire pendant toute la réunion.

**Il est demandé à chaque élu de se munir de son propre stylo.**

**Cette séance n'est pas accessible au public en raison de l'état d'urgence sanitaire.**

**Il est prévu une diffusion en direct sur le site internet de la Ville ainsi que sur la page « Facebook royan.fr ».**

### Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2021.
  - Liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
1. Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
  2. Coordination de la surveillance des zones de baignade du territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) - Convention tripartite entre la Ville de Royan, la C.A.R.A et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime (SDIS 17).
  3. Demande de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour accompagner l'ouverture des dispositifs Orchestre à l'école et classe à horaire aménagé.

4. Relocalisation du Centre Technique Municipal – Lancement d'un concours d'architecture et demande de subventions.
5. Compromis de vente - Programme "Les Rullas".

. Questions diverses



Le Maire,

Patrick MARENGO